

LEKHA

DODI

Votre rendez-vous chabbatique par la Yéchivat TORAT H'AÏM - NICE

PARACHAT BEAALOTEH'A

11 Sivan 5765 / 18 Juin 2005

Hadlakat Nérot Sortie de Chabbat
19h45 22h11

Réflexion sur la Paracha

Exempt des Mitsvot

I l y a deux types de judaïsme, je dirais deux définitions du judaïsme, celle de D'IEU et celle des hommes. Ce bras de fer n'est pas nouveau, il existe depuis toujours, depuis que le peuple juif existe. L'homme a toujours défendu un judaïsme détaché de toute pratique de commandements. Pour certains d'entre eux le judaïsme serait une espèce d'idéologie, de philosophie voire même de théologie. Certains pensent même que tel est la définition du judaïsme d'un point de vue divin. Comme si le divin n'avait que faire des actes des hommes, se serait même rabaisser le divin aux actes matériels des humains. Je ne parle ici, bien entendu, de ceux qui ont choisis un judaïsme libéral pour satisfaire leur intérêt de vie. D'autres voient dans l'action et dans la pratique du judaïsme une composante majeure et indispensable. Le débat est alors ouvert, l'essentiel pour D'IEU est-ce l'Action ou l'Esprit ? **Le FAIRE ou le PENSER ?**

Nous avons au moins un indice dans notre paracha. Au chapitre 11 verset 5 la Tora nous raconte que les enfants d'Israël manifestent leur désir de consommer de la viande. Pour cela ils s'expriment en ces termes « Il nous souvient du poisson que nous mangions **gratuitement** en Egypte, des concombres et des melons, des poireaux, des oignons et des aulx ». Bien entendu on ne peut que s'étonner de cette réclamation, le peuple qui a connu la sortie d'Egypte et tous les miracles qu'elle inclue, ainsi que le don de la Tora au mont Sinaï, sont-ils à ce niveau aussi bas que de réclamer du poisson et des légumes ? Bien que ça soit le *erev rav* (ces Egyptiens qui se sont alliés au peuple juif) qui soient à l'origine de cette requête, tout le peuple juif s'est joint à eux pour cette réclamation, comme le précise Rachi au chapitre 11 verset 4.

Le sens de cette réclamation se trouve dans les propos

LE MOT du RAV

" SUR L'ORDRE D'HACHEM "

La Torah dit (bamidbar 12-8) : « *Je lui parle de bouche à bouche, dans une claire apparition et sans énigme ; L'image de D' , il la contemple. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moché ?* »

Qu'avait dit Miryam de si grave ? Elle avait dit : « *Est-ce uniquement à Moché que Hachem à parlé ! N'est-ce pas à nous aussi !* » Miryam la prophétesse reproche à son frère Moché de s'être séparé définitivement de son épouse Tsipora. Car même le Cohen Gadol ne peut assurer le service dans le Beït Hamikdash qu'à la condition d'être marié. Tout homme à besoin de l'équilibre physique avec son épouse et à plus forte raison pour assumer la mission la plus sacrée.

Rachi explique : « *De bouche à bouche* », signifie : **C'est Moi qui lui ai ordonné de se séparer de son épouse.** N'oublions pas que Moché Rabbénou avait refusé le sein de l'Egyptienne pour conserver sa pureté.

Et lorsqu'il se sépare de son épouse sur l'ordre d'Hachem, Moché a 80 ans et il a accompli la Mitsva de Peria Verivia (fructifier et se multiplier) en ayant eu des enfants.

Moché Rabbénou a une place à part, totalement à part, car Hachem lui parle « *de bouche à bouche* ». Et Miryam n'avait pas saisi à quel point il s'agit d'une relation incomparable.

Le message est plus que jamais **respecter nos maîtres (nos Rabbanims) et leur faire confiance. Lorsqu'ils agissent conformément à la Halakha sur l'ordre d'Hachem comme « mon serviteur Moché »**

RAV Moché MERGUI chalita
ROCH HA-YECHIVAH

des enfants d'Israël parlant d'un poisson qu'ils mangeaient **gratuitement** en Egypte. Que sous-entend cette gratuité ? D'autant plus, comme nous le savons, en Egypte les enfants d'Israël étaient esclaves, là où ils ne recevaient même pas la paille et la matière première pour travailler, allait-on leur offrir du poisson ? Cet adjectif cache le fond de leur problème. Ils voulaient dire *h'inam min hamitsvot*, explique Rachi. Gratuit et libre des commandements. A travers ce "poisson gratuit" ils faisaient part de leur manque de volonté que de pratiquer les lois divines. Ils refusaient de se soumettre aux commandements divins. Ce refus est d'autant plus surprenant que pour cela ils avaient la nostalgie de l'esclavage en Egypte. L'homme préfère bien trop souvent être esclave à toutes sortes de maîtres plutôt que d'être à l'écoute des commandements divins : **esclave ou pratiquant !** Là est le débat. Ils sont les premiers à avoir soulevé la question. Ne me répondez pas qu'il existe un troisième mode de vie : libre et non pratiquant, c'est un leurre, un fantasme...

Nous avons trouvé que ce n'est pas la première fois que le peuple juif faisait part d'un tel souci. Au chapitre 10 les versets 35 et 36 sont entourés de la lettre *noun* (même dans le sefer Tora) qui forment une parenthèse. Selon l'explication de nos Sages au traité Chabat 115a ceci est pour marquer un arrêt entre les différentes catastrophes des enfants d'Israël. La seconde est celle que nous avons décrit jusque là, et la première, selon le commentaire de Ramban (10-33), c'est qu'ils ont quitté précipitamment le mont Sinaï de peur que l'Eternel ne leur livre davantage de commandements. Ils quittèrent le mont Sinaï comme des enfants qui se sauvent de l'école, dit le Midrach. Ils avaient déjà eu cette impression de surplus de commandements au pied même du mont Sinaï, là où ils avaient reçu la Tora. Ils quittent l'évènement à la fois unique et à la fois majeur de leur histoire, de notre histoire, de l'histoire du monde et de la création, parce qu'angoissés de ne recevoir **TROP** de Tora.

L'homme a toujours ce sentiment d'en faire de trop. Comme on entend souvent dire « c'est de l'extrême ! ». Paradoxalement ce sentiment d'en faire trop n'est ressenti seulement en ce qui concerne la pratique de la Tora, pour d'autres activités de la vie on a plutôt le sentiment de n'en faire jamais assez, on a l'impression d'avorter ce qu'on est en train de faire. Prenons pour exemple les enfants : face aux devoirs ou aux corvées ils sont épuisés avant même d'avoir commencé, par contre face aux récréations et aux divertissements ils ne s'épuisent jamais. Quand on leur dit qu'il est temps de s'arrêter ils rétorquent spontanément « mais ça vient de commencer ! ». Ces sentiments existent bel et bien chez l'adulte également.

Le Maharal a consacré plusieurs chapitres dans son fabuleux ouvrage *Tiferet Israël* pour expliquer l'obligation que nous avons à **mettre en pratique** la Tora. L'intellect ne peut conduire l'homme à l'acquisition de la science de la Tora, des vertus intellectuelles et morales, de la piété, de l'intégrité et de toute évolution en faisant l'économie de la pratique de la Tora. La Tora, dans son aspect pratique, n'est pas un système abandonné à l'appréciation de tout individu. Les commandements sont des décrets divins – *guézérot*. L'homme n'a pas le droit de les définir, il lui revient de les comprendre et de les intégrer tout en les pratiquant. « Alors qu'il est inutile de répondre aux appréciations erronées de ceux qui ont quitté la voie de nos Sages pour ne se livrer qu'à leur spéculation », le Maharal va étendre son discours pour prouver l'importance de la pratique des commandements et son caractère incontournable. Il va jusqu'à rapporter leur thèse et démontrer sa faille pour ensuite établir quel est le chemin « des élèves de Moché Rabénou (Moïse) ». Je vous invite à consulter, étudier et approfondir les dix chapitres (!) qu'il a écrits à ce sujet. Le Maharal nous fait réfléchir sur les dires de Rabi H'anania ben Aqachia cités au traité Makot 23b : « Haqadoch Barouh' Hou désire rendre Israël méritant, c'est pour cela qu'Il leur a augmenté beaucoup de Tora et de mitsvot, comme s'est prononcé le prophète Ichaïa (Isaïe 42-21) « l'Eternel s'est complu, pour le triomphe de sa justice, à rendre la Tora grande et glorieuse... ». « Le peuple juif est disposé à recevoir beaucoup de commandements. Là est son mérite ! (d'avoir accès au niveau supérieur de FAIRE – annotation de Rav Hertman). Bien que l'homme possède toujours le libre arbitre de faire ou de ne pas faire, il a néanmoins la grandeur et la prédisposition à cette multitude de commandements. C'est bien là la vertu intrinsèque qui habite Israël. C'est ce qui lui permettra d'accéder aux niveaux des plus élevés jusqu'à ceux qui conduisent l'homme au *olam haba*... Nous n'avons aucun doute à ce propos », écrit le Maharal au milieu de son discours.

Les grandes idées, les grandes théories etc.... avec toute leur importance, leur valeur, leur enjeu, ne sont pas suffisants pour que l'homme se parfait. La Pensée détachée de l'Action est une pensée avortée. Cela ne veut pas dire que l'Action est d'autant plus essentielle qu'elle ne nécessite pas la Pensée, **l'Action sans la Pensée conduit à la "robotisation"** !, mais le discours n'est pas là... La grandeur d'Israël est sans doute dans cette faculté et qualité de conjuguer Action et Pensée.

**Rav Imanouël MERGUI
ROCH COLLEL**

לכה דודי

La portée des MOTS !

Instrument indispensable à l'homme pour communiquer, la parole reste l'outil de communication le plus répandu. Certes pour dialoguer amicalement, commercer, échanger, critiquer, la parole est pourtant multifonction mais n'en reste pas moins que sa provenance est identique, la bouche. Le paradoxe dans tout cela, est que de cette même bouche qui est la même pour tout le monde, ce qui va en ressortir donc la parole est totalement différente en chacun d'entre-nous ! Tout le monde n'utilise pas sa bouche de la même manière !

Tout le monde sait bien qu'avec la parole nous créons, détruisons, développons la haine, déclarons des guerres etc.... Autant d'adjectifs qui ne suffiront pas à mettre en relief la fonctionnalité de la parole. Avec le même outil de communication, 2 extrêmes sont réunis dans un seul organe, le bien et le mal. Dans la Paracha de cette semaine, nous avons un exemple de « propos » qui pourtant paraissent anodin au 1^{er} abord et va se révéler en faite, être du LACHON HARA !

« *Miryam parla, et Aharon, contre Moché...* » Miryam la sœur de Moché avait seulement dit « *Est-ce cependant seulement à Moché qu'a parlé Hachem ? Ne nous a-t-il pas parlé aussi ?* » ; Elle reproché a son frère de s'être séparé de sa femme Tsipora ! Bien que Moché ne lui en aurait pas tenu rigueur, Hachem quand à lui, s'enflamma et la punie de Tsar'aat de lèpre (punition infligée lorsque nous faisons du Lachon Hara).

Le plus étonnant, Moché son frère qui est la cible de la médisance de sa sœur, va faire une TEFILA- PRIER ! « *Moché cria vers Hachem en disant, Qél de grâce, guéris-la, de grâce !* » Sa prière ne fut pas mentale, mais prononça les mots en les articulant bien (en étant claire dans la formulation de sa demande) ; Il ajouta le mot « LEMOR – POUR DIRE » demandant par là à D'... si il acceptait de la guérir ou non.

Le Sefer Avot De Rabbi Nathan dit la chose suivante, que Moché se tenait au milieu d'un cercle tracé à la craie, en déclarant, « je ne quitterai ce point que quand tu auras guéri ma sœur ! ».

Tout le monde prie, mais est-ce que nous savons prier ? (La Téfila était le sujet étudié pour la veillée de Chavouot à la Yéchivat Torat H'aïm). Avec la permission du Roch Collel Rav Imanouel Mergui, je reprendrai dans cet article quelques points du sujet développé au cours de cette veillée.

La Guemara dans Berahot (54b) dit : au nom de Rav Yitsh'ak « 3 choses rappellent les fautes de l'homme ! Quels sont-ils ? Se trouver dans un « endroit dangereux », « prier », « et demander au ciel de juger son prochain ». Les commentateurs se demandent, en quoi la Tefila rappellent nos fautes aux ciel, pourtant JE PRIE !!! Quoi de plus innocent que de prier ! Tossfot dans le Talmud Roch Hachana (16b) répond que la Téfila ne dot pas constituer un moyen de demander quelques choses à D'... en mettant en avant nos mérites pour ainsi être exaucée ! En clair, ce qui rappellent les fautes de l'homme, c'est de penser que nous sommes méritants pour que nos Téfilots trouvent un aboutissement favorable ! C'est en cela que notre Prière réveille dans les cieux nos fautes !

Certes, il est vrai que Moché à prié comme le dit Avot De Rabbi Nathan à condition que sa sœur soit guérie, mais sa Téfila n'a été exaucée qu'a moitié, puisque Miryam devait être puni 14 jours et en fin de compte n'aura que 7 jours de Tsar'aat ! Si la Téfila de Moché avait été accepté Miryam n'aurait pas été puni, ne serait-ce qu'un jour.

Pour conclure, j'aimerais vous ramener un Choul'han Ahou'h (Siman 98) : « *Celui qui prie doit avoir l'intention dans son cœur d'expliquer chaque mot qui sort de sa bouche ; De penser comme si la présence divine se trouvait devant lui ; Ôter toutes les mauvaises pensées qui le perturbent jusqu'à atteindre une intention pure dans sa Téfila. Penser comme si nous nous tenions devant un roi de chair et de sang où nous ordonnons nos demandent. A plus forte raison, lorsque nous nous tenons devant Hakadoch Barouh Hou que nous devons ôter tout ce qui nous gêne dans nos pensées* ».

Ilann DRAI

PARACHAT BEAALOTEH 'A

Hommage à un ami

Nous allons parler d'un homme, mais pas de n'importe quel homme
puisque'il s'agit de
Manu Bronstein zal.

Cet homme à qui notre créateur a donné une grande intelligence
qui a su s'en servir, pas seulement dans sa vie professionnelle,
pas seulement dans la Tora,
mais à chaque instant de sa vie.

Manu zal s'adressait à chaque personne sans distinction aucune,
que l'on soit riche ou pauvre, intelligent ou bête, juif ou pas
il avait pour chacun le même respect et la même patience. Cette
extraordinaire patience qui pouvait lui faire répéter plusieurs
fois la même chose jusqu'à ce que la personne comprenne. Son
h'essed aussi était du vrai h'essed ! Il recevait les gens avec
plaisir, sa table était ouverte à quiconque aurait pu se
retrouver seul pour un repas de fête ou même un repas de semaine.
Son goût pour les choses intéressantes ne l'empêchait pas de rire
et de partager ses succès. Il menait sa vie avec simplicité

לעילוי נשמת

Le Lekha Dodi de cette
semaine est dédié à la
mémoire de :

Mr Imanouel
BRONSTEIN Z'al

ת.נ.צ.ב.ה.

La Yéchiva Torat H'aïm

Organise

SEMINAIRE POUR DAMES ET JEUNES FILLES

Les matinées du 04 au 18 Juillet 2005...

Le Talmoud Tora AVOT-OUBANIM CEJ

Accueille les enfants garçons et filles à partir de 7ans.
Pensez à inscrire vos enfants pour l'année prochaine.

Pour plus d'information contactez-nous
Au 06-16-07-23-74

La Yéchivat Torat H'aïm Souhaite

מזל טוב

à

NIR et RAH'EL

A l'occasion de leur mariage